

TOURS PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



ACTES ADMINISTRATIFS

Projet de modification n°3 du PLU

Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
n°2024_0061 du 9 septembre 2024

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,



Christian GATARD.

VILLE DE
TOURS

Département d'Indre et Loire



atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault
BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org

20 AVR. 2023

COURRIER ARRIVÉ

DIRECTION [DES GRANDS PROJETS URBAINS

1 à 3 RUE DES MINIMES
37926 TOURS CEDEX 9

Site Internet : www.tours.fr

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

Monsieur Frédéric AUGIS
60 avenue Marcel Dassault
CS 30651

37206 TOURS cedex 3

Tours, le **19 AVR. 2023**

Réf. : BT/MD/PA n°2023-18
Objet : Modification du PLU n°3
Dossier suivi par : Benoît TURQUOIS
02.47.21.66.70 – b.turquois@ville-tours.fr

Monsieur le Président,

Conformément à la charte de gouvernance PLU signée entre la Métropole et les communes, j'ai l'honneur de vous solliciter pour l'engagement d'une procédure de modification n°3 concernant le Plan Local de l'Urbanisme sur le territoire de la commune de Tours.

La Ville de Tours souhaite, à travers cette procédure, se doter d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur les thématiques de l'air, de l'énergie, de la biodiversité, de l'architecture bioclimatique, de l'eau, de la santé et des sols vivants.

Cette OAP devra se décliner dans les différents documents du PLU (Règlement graphique, règlement écrit, annexes...).

Cette modification est également l'occasion pour la Ville de Tours d'apporter les évolutions réglementaires permettant la mise en œuvre de projets urbains significatifs portés ou accompagnés par la municipalité : Haut de la Tranchée, Avenue Maginot, Ilot Blaise Pascal, Développement de ST Microélectronique, Saint-Paul-Sanitas.

Ces différentes évolutions entrent dans le champ de la modification du PLU au titre des articles L.153-36 et suivants.

La Direction des Grands Projets Urbains de la Ville de Tours se tient à la disposition de vos services.

Souhaitant une nouvelle fois vous remercier pour l'accompagnement de la Métropole dans cette démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

 **Le Maire,**
Emmanuel DENIS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL METROPOLITAIN

DU LUNDI 26 JUIN 2023

Convocations adressées le mardi 20 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 71

Nombre de délégués votants : 87 (dont 16 pouvoirs)

Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Quorum : 44

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Philippe BRIAND, Emmanuel FRANCOIS *est arrivé à la délibération n°4 puis a donné pouvoir à Christian BONNARD de la délibération n°29 à 47*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Aude GOBLET, Thibault COULON, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC *s'est absenté de la délibération n°1 à 8*, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER, Stéphane HOUQUES, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Filipe FERREIRA-POUSOS *est parti à la délibération n°20*, Odile MACE, Evelyne DUPUY, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Christian BONNARD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNERROY, Florent PETIT, Christopher SEBAOUN, Christine BLET, Anne BLUTEAU *a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE à partir de la délibération n°27*, Betsabée HAAS *est arrivée à la délibération n°4*, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN *a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE de la délibération n°1 à 19*, Oulématou BA-TALL, Éric THOMAS, Catherine REYNAUD, Pierre-Alexandre MOREAU, Christophe BOUCHET *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD de la délibération n°1 à 19*, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD de la délibération n°20 à 47*, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE *est arrivé à la délibération n°10*, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES a donné pouvoir à Frédérique BARBIER, Michel GILLOT a donné pouvoir à Philippe BRIAND, Aylin GULHAN a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Dominique SARDOU a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Dominique BOULOZ, Judicaël OSMOND a donné pouvoir à Aude GOBLET, Jean-Gérard PAUMIER a donné pouvoir à Laurent RAYMOND, Michel SOULAS a donné pouvoir à Florent PETIT, Bertrand RENAUD a donné pouvoir à Catherine REYNAUD, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON, Christophe LOYAU-TULASNE a donné pouvoir à Maria LEPINE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Betsabée HAAS.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2023,
- Information concernant la prescription de la modification n°3 du PLU de Tours par Monsieur GATARD, vice-président.

🔗 INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS

- 1) COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 17 AVRIL, DES DECISIONS N° D2023-20 A D2023-28 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN AVRIL 2023
- 2) DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE
- 3) ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE AU SMADAIT

🔗 RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE

- 4) MESURES RELATIVES A LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL

🔗 TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE

- 5) REGLEMENT METROPOLITAIN D'OCCUPATION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE LA METROPOLE
- 6) FIXATION DES TARIFS POUR L'OCCUPATION DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

🔗 FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD

- 7) ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN 2023
- 8) DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DES COMMUNES AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2023
- 9) SAINT-CYR-SUR-LOIRE - FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE
- 10) APPROBATION DES MONTANTS DEFINITIFS 2023 DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
- 11) LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE POUR LA RESTITUTION DE RETENUES DE GARANTIES
- 12) BUDGET PRINCIPAL- AUTORISATIONS DE PROGRAMME-DECISION MODIFICATIVE N°1 -EXERCICE 2023
- 13) BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 -EXERCICE 2023
- 14) BUDGET ASSAINISSEMENT - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2023
- 15) BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2023
- 16) BUDGET EAU - AUTORISATIONS DE PROGRAMME - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2023
- 17) BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mission régionale d'autorité environnementale
CENTRE - VAL DE LOIRE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

**Avis conforme après examen au cas par cas « ad hoc »
sur la modification n°3
du plan local d'urbanisme (PLU) de Tours (37)**

N°MRAe 2024-4675

Avis conforme en application de l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Centre-Val de Loire, qui en a délibéré collégalement le 12 juillet 2024, en présence de

Jérôme PEYRAT, Christophe BRESSAC, Stéphane GATTO, Isabelle La JEUNESSE, Corinne LARRUE,

chacun de ces membres délibérants attestant qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans la présente décision,

Vu la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R. 104-33 à R. 104-38 ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ;

Vu le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

Vu les arrêtés ministériels portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (MRAe) du 2 mai 2023, du 19 juillet 2023, du 3 juin 2024 et du 6 juin 2024 ;

Vu la demande d'avis conforme en application des articles R. 104-33 al 2 et R. 104-35 du code de l'urbanisme, relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de Tours (37), déposée par Tours Métropole, reçue le 17 mai 2024 et enregistrée sous le n° 2024-4675 (y compris ses annexes) ;

Vu l'avis de l'agence régionale de santé du 28 juin 2024 ;

Avis conforme de la MRAe Centre-Val de Loire n°2024-4675 en date du 12 juillet 2024

Modification n°3 du PLU de Tours (37)

Considérant que la modification n°3 du plan local d'urbanisme de Tours consiste en :

- la création d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique « Climat Air Énergie Biodiversité Eau et sols vivants »,
- la modification de l'OAP de l'avenue Maginot entraînant la suppression des OAP « Carrefour Archambault » et « Pinguet-Guidon », intégrées au périmètre de cette nouvelle OAP,
- la modification de l'OAP de Marne Colombier,
- l'ajustement des OAP Luxembourg-Sapillet, Saint-Sauveur
- la modification de l'article 1 dans les zones urbaines pour interdire le changement de destination de locaux à usage de commerce ou d'artisanat en logement en RDC,
- la modification de l'article 4- dans les zones urbaines pour que la conception des immeubles collectifs neufs permette le raccordement au réseau de chaleur existant ou à venir,
- la modification de l'article 2 du règlement de la zone Np pour permettre les aménagements légers et les plantations notamment viticoles visant une mise en valeur du site dans le respect de ses caractéristiques,
- des ajustements divers dans la liste des emplacements réservés et l'extension de protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la modification impacte les documents suivants du PLU : règlement écrit, les orientations d'aménagement et de programmation, le plan des hauteurs, les servitudes de protection au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, les emplacements réservés, une servitude de localisation ;

Considérant que l'OAP thématique a pour objectif de renforcer l'approche environnementale traduite dans les objectifs du PADD en matière de lutte contre le dérèglement climatique, de la pollution de l'air, de politique énergétique, de biodiversité, de protection de l'eau et des sols pour proposer une ville « bioclimatique » qui « favorise la santé » ;

Considérant que dans ce cadre l'OAP impose à tout projet d'urbanisme et d'aménagement d'être compatible avec les principes qu'elle énonce en matière de sobriété, d'adaptabilité au dérèglement climatique et de santé (limiter la consommation des ressources et les émissions de gaz à effet de serre, lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité en ville, gérer les eaux pluviales, limiter l'exposition aux polluants atmosphériques et atténuer les nuisances sonores) ; que le règlement écrit est également complété dans cette perspective sur des aspects notamment de performance énergétique, d'orientation de logements, d'espaces paysagers, de stationnement automobile, de plantations ;

Considérant que, au vu des éléments présentés dans le dossier, les autres évolutions découlant de cette modification ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement ;

AVIS CONFORME

Au vu de l'ensemble des informations fournies par Tours Métropole, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente demande d'avis :

- **la modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de Tours (37) n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine** au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
- il n'est pas nécessaire de la soumettre à évaluation environnementale par Tours Métropole.

Conformément à l'article R. 104-33 du code de l'urbanisme, Tours Métropole rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public par voie électronique.

L'avis est mis en ligne sur le site internet de la MRAe Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 12 juillet 2024,

Pour la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire,

son président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Peyrat', with a horizontal line extending to the right.

Jérôme PEYRAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

01/08/2024

N° E24000118 /45

Le président du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire enquêteur

Vu, enregistrée le 30/07/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la Métropole Tours Val de Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de TOURS (Indre et Loire) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Francis LERE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre AUBEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole Tours Val de Loire, à Monsieur Francis LERE et à Monsieur Pierre AUBEL.

Le Président,



Benoist GUEVEL



ARRÊTÉ N° 2024_0061

Objet : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOURS

Le Vice-président de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et R 153-8 relatifs à la mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et R 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 20 janvier 2020 approuvant le PLU de la commune de Tours,

Vu le courrier de Monsieur le Maire de Tours en date du 19 avril 2023 sollicitant Tours Métropole Val de Loire pour engager la procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme de Tours,

Vu le compte rendu de la séance du Conseil métropolitain du 26 juin 2023 au cours de laquelle les conseillers métropolitains ont été informés du lancement de la procédure de modification n°3 du plan local d'urbanisme de Tours,

Vu la décision du Président du tribunal administratif d'Orléans en date du 1^{er} août 2024 (n°E24000118/45) désignant Monsieur Francis LERE, manager chez ST Microelectronics en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et M. Pierre AUBEL, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Vu l'ensemble des pièces du projet de modification n°3 du PLU de Tours soumis à l'enquête publique,

Vu les avis des personnes publiques associées et consultées,

Vu les élections en date du 17 mars 2023 de Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

Vu l'arrêté n°A2023-30, portant délégation d'attributions à Mesdames et Messieurs les Vice-présidents,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tours durant 31 jours à compter **du lundi 30 septembre 2024 à 8h30 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00, clôture de l'enquête publique.**

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie centrale de Tours.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°3 du PLU de Tours sera approuvé par le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire.

La modification n°3 du PLU a pour objectifs :

- d'introduire une nouvelle OAP thématique « climat, air, énergie, biodiversité, eau et sols vivants » applicable sur l'ensemble de son territoire communal et modifier le règlement écrit en conséquence,
- de modifier différentes OAP sectorielles (Maginot, Marne Colombier) et d'affiner les dispositions réglementaires,
- de procéder à des ajustements divers.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le Président du tribunal administratif d'Orléans a désigné en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Francis LERE, pour conduire l'enquête publique, et M. Pierre AUBEL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier de projet de modification n°3 du PLU de Tours ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés **du lundi 30 septembre 2024 à 8h30 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00**, et mis à disposition pendant cette période :

- à la **Mairie centrale de Tours** (1-3 rue des Minimes) : la consultation en Mairie se fera exclusivement sur rendez-vous auprès de l'accueil de l'urbanisme, par téléphone 02 47 21 67 23 ou par mail à urba@ville-tours.fr, selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- à la **Mairie annexe de Saint-Symphorien** (1 Esplanade François Mitterrand) le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30 ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Tours : www.tours.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr. De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie centrale de Tours, à l'accueil du service urbanisme, uniquement sur rendez-vous.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner le cas échéant ses observations, ses propositions et ses contre-propositions - au plus tard le **mercredi 30 octobre 2024 à 17h00** - sur les registres d'enquête, par mail ou les adresser par voie postale, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante à :

Monsieur le commissaire-enquêteur (enquête PLU)
Mairie de Tours
1-3 rue des Minimes
37926 Tours Cedex 9

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.tours@tours-metropole.fr et seront insérés dans le registre d'enquête publique.

Le contenu du registre d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la ville de Tours : www.tours.fr

ARTICLE 4 : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et la décision de l'Autorité environnementale seront jointes au dossier de modification n°3 du PLU et pourront donc être consultées dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **lundi 30 septembre 2024 de 8h30 à 11h30, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur rendez-vous) ;**
- **jeudi 17 octobre 2024 de 9h30 à 12h30, à la Mairie annexe de Saint-Symphorien ;**
- **mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur rendez-vous).**

ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, il communiquera à Tours Métropole Val de Loire, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Métropole ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 : RAPPORT, AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Président de la Métropole adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Monsieur le Maire de Tours et à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire. Ces pièces seront consultables au service urbanisme de la Mairie de Tours pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique soit jusqu'au **30 octobre 2025 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Ville de Tours www.tours.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès du service urbanisme de la Mairie de Tours.

ARTICLE 8 : MESURES D'INFORMATIONS ET DE PUBLICITÉ

Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché sur les lieux d'enquête publique quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis sera également publié sur le site internet de la ville de Tours : www.tours.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Président de la Métropole. Un extrait des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé aux dossiers soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête pour la première insertion,
- au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

ARTICLE 9 : INFORMATIONS SUR LE DOSSIER

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à Mme Duperry, à la direction des grands projets urbains de la Mairie de Tours, par téléphone au 02 47 21 67 23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ville-tours.fr.

ARTICLE 10 :

Monsieur le Vice-président délégué est autorisé à signer toutes les pièces afférentes au présent arrêté.

ARTICLE 11 : PUBLICITE

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans,
- Monsieur Francis LÈRE, commissaire-enquêteur.

Il sera publié et/ou notifié à l'intéressé pour lui servir de titre.

ARTICLE 12 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Président de Tours Métropole Val de Loire ou d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Tours, le lundi 09 septembre 2024

Le Vice-Président



Christian GATARD

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TOURS

Par arrêté métropolitain n°2024_0061, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tours.

Au terme de cette enquête, la modification n°3 sera approuvée par le Conseil métropolitain.

A cet effet, M. Francis LÈRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours :

**du lundi 30 septembre 2024 à 8h30
au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier complet d'enquête publique et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête qui seront mis à disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de chacun des sites suivants :

- à la **Mairie centrale de Tours** : la consultation en Mairie se fera exclusivement sur rendez-vous auprès de l'accueil de l'urbanisme, par téléphone au 02 47 21 67 23 ou par mail à urba@ville-tours.fr : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
- à la **Mairie annexe de Saint-Symphorien** (1 Esplanade François Mitterrand) : lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30 ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet www.tours.fr et www.tours-metropole.fr. De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie au service urbanisme sur RDV.

Les observations pourront être adressées, avant la clôture de l'enquête, à M. LÈRE, commissaire-enquêteur :

- par courrier : Mairie de Tours - Service Urbanisme - 1 à 3 rue des Minimes, 37926 TOURS cedex 9.
- par mail, à l'adresse suivante : ep.plu.tours@tours-metropole.fr.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **lundi 30 septembre 2024 de 8h30 à 11h30, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur RDV) ;**
- **jeudi 17 octobre 2024 de 9h30 à 12h30, à la Mairie annexe de Saint-Symphorien ;**
- **mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur RDV).**

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à Mme Duperry, à la direction des grands projets urbains de la Mairie de Tours, par téléphone au 02.47.21.67.23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ville-tours.fr

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE
MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DETOURS
Enquête

Par arrêté n°2024_0061 du 9 septembre 2024, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de Tours.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°3 du PLU de Tours sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Francis LERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Tours, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du **lundi 30 septembre 2024 à 8h30 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00**.

Le dossier ainsi qu'un registre seront mis à disposition pendant cette période :

- à la **Mairie centrale de Tours** (1-3 rue des Minimes) : la consultation en Mairie ne se fera que sur rendez-vous auprès de l'accueil de l'urbanisme, par téléphone 02 47 21 67 23 ou par mail à urba@ville-tours.fr, selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

- la **Mairie annexe de Saint-Symphorien** (1 Esplanade François Mitterrand) le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30 ;
- au **siège de Tours Métropole Val de Loire** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet www.tours.fr et www.tours-metropole.fr. De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie centrale de Tours, au service urbanisme, sur RDV.

Les observations pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, à M. LERE, commissaire-enquêteur :

- par courrier : Mairie de Tours - Service Urbanisme - 1 à 3 rue des Minimes, 37926 TOURS cedex 9,

- par mail, à l'adresse suivante : ep.plu.tours@tours-metropole.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Tours : www.tours.fr.

Le dossier comportera notamment les avis des personnes publiques associées et la décision de l'Autorité environnementale.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **lundi 30 septembre 2024 de 8h30 à 11h30, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur rendez-vous) ;**

- **jeudi 17 octobre 2024 de 9h30 à 12h30, à la Mairie annexe de Saint-Symphorien ;**

- **mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur rendez-vous).**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Tours pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Tours et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Tours.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à Mme Duperry, à la direction des grands projets urbains de la Mairie de Tours, par téléphone au 02 47 21 67 23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ville-tours.fr.

DIVERTO

Vous pouvez trouver, avec votre Diverto, l'encart suivant :
**VENDOME PAYSAGE - MAIRIE DE VEIGNE
GOLD SPIRIT - MAIRIE NOTRE-DAME-D'OE
BASTIDE - SCCV LES VILLAGES D'OR MAGNE**

Pro MARCHÉS PUBLICS
Entreprises, artisans, PME, PMI...

GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !

Inscrivez-vous gratuitement à l'alerte mail sur le nouveau site internet du groupe La Nouvelle République :

www.pro-marchespublics.fr

Consultation gratuite des marchés publics et privés locaux et régionaux

Alerte mail gratuite avec vos critères de choix

Membre du groupe **francemarchés.com**
Le plus grand marché public de France.

Centre Presse

Publications d'Annonces
Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

Indre

Tel : 02 47 60 62 79

Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@nr-communication.fr



Pour publier*
ou consulter
une annonce légale :
www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé

nr-legales.com
Groupe La Nouvelle République



MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics



www.pro-marchespublics.com
Tél : 02 47 60 62 11
support@nr-ppm.com

la Nouvelle République

PASSEZ VOTRE
PETITE ANNONCE

Centre Presse

1 Rédigez votre annonce

En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

Mot(s) supplémentaire(s)

2 Choisissez votre formule
et calculez le prix de votre annonce

Forfait 20 mots. Réservé aux particuliers (Cochez les cases correspondant à votre annonce)

	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Petits prix**	Demandes d'emploi***	Prix
	Parution dans le Journal et sur Internet* en € TTC					Journal uniquement en € TTC
Bonnes affaires Emploi Rencontres	1 semaine (2 parutions)	☐ 6°50	☐ 13°	☐ 26°	☐ 5°	☐ 4,50° €
	3 semaines (6 parutions)	☐ 13°	☐ 26°	☐ 52°	☐ 10°	☐ 9° €
	4 semaines (8 parutions)	☐ 16°	☐ 32°	☐ 64°	☐ 12°	☐ 10° €
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Mardi	☐ 5°			☐ 3°	☐ 2,50° €

	Parution dans le journal en € TTC					
Immobilier Villégiature	1 semaine (2 parutions)	☐ 12°	☐ 24°	☐ 48°		€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 24°	☐ 48°	☐ 95°		€
	4 semaines (8 parutions)	☐ 32°	☐ 66°	☐ 124°		€
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Jeudi	☐ 8°				€

Diffusez GRATUITEMENT votre annonce immobilière sur le site dansnosvilles.fr

Dans nos villes

Auto - Moto Utilitaire	1 semaine (2 parutions)	☐ 9°	☐ 19°	☐ 37°	€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 17°	☐ 37°	☐ 73°	€
	4 semaines (8 parutions)	☐ 24°	☐ 52°	☐ 92°	€
	1 parution ☐ Samedi ou ☐ Mercredi	☐ 6°			€

	Forfait 24 mots en € H.T.				
Vente d'animaux (parution mardi + samedi)	1 semaine (2 parutions)	☐ 12°	☐ 24°	☐ 48°	€
	3 semaines (6 parutions)	☐ 24°	☐ 48°	☐ 96°	€

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Options	Mot(s) supplémentaire(s)	Parution unique	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (6 parutions)	4 semaines (8 parutions)	
		 x 0°45	 x 0°90	 x 1°50	 x 2°	€
☒ Photo ☒ Signe distinctif ☒ Annonce en gras ☒ Frais de domiciliation			☐ 15°			€
			☐ 4°50			€
			☐ 6°50			€
		(Obligatoire pour les annonces rencontres)	☐ 12°			€

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement ☐ Centre Presse ☒ la Nouvelle République

☐ Indre-et-Loire ☐ Loir-et-Cher ☐ Indre ☐ Vienne ☐ Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce €

3 Paiement et coordonnées

Paiement par chèque à l'ordre de : **NR Communication**
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Portable :

E-mail :

4 Adressez-nous votre annonce

> Par courrier

NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

> Par téléphone auprès de nos conseillères

0 800 19 03 60

Service & appel gratuits

Réservé aux particuliers Du lundi au vendredi 9h-12h

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la parution de votre annonce. Elles sont enregistrées et transmises au service Petites Annonces Particuliers de NR COMMUNICATION, société du Groupe La Nouvelle République, en charge du traitement de vos données. Vos données sont conservées pour une durée de 3 ans. Il est précisé que NR COMMUNICATION se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans en avoir à justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant :

- par mail : dpo.groupe@nr.com

- ou par courrier à l'adresse suivante : La Nouvelle République du Centre Ouest, Service DPO, 232, avenue de Grammont, 37048 TOURS Cedex 1.

* Parution Internet offerte sur www.lanouvelledupublic.com

** Tarifs variables pour les Bonnes Affaires dont la valeur du bien est estimée à 50 euros maximum et aux dons d'animaux

*** Selon la législation en vigueur (ou objets exclusivement).

**** Emploi parution le lundi.

la Nouvelle République
Centre Presse

Annonces Légales

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr
Tél : **02 47 60 62 10**
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com

Divers

AUTRES

Par testament olographe du 15 mai 2019, Monsieur Nicolas CATALANO, né à GOUY, le 12 janvier 1924, demeurant à LA RICHE (37), 40 rue de Ligner, veuf de Madame Huguette Henriette PORTALIER, décédé à LA RICHE, le 13 juin 2024, a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Elisabeth RIGAUT, suivant procès-verbal en date du 26 août 2024, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de TOURS (37), le 29 août 2024. Les oppositions sont à former en l'étude de Me RIGAUT, notaire à RONCHIN (59390), 794 avenue Jean Jaurès, BP 22, notaire chargé du règlement de la succession.

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TOURS

Enquête

Par arrêté n°2024_0061 du 9 septembre 2024, le Président de Tours Métropole Val de Loire a pres crit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de Tours.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°3 du PLU de Tours sera approuvé par le Conseil métropolitain. A cet effet, Monsieur Francis LERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Tours, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du **lundi 30 septembre 2024 à 8h30 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h00**.

Le dossier ainsi qu'un registre seront mis à disposition pendant cette période :

- à la **Mairie centrale de Tours** (1-3 rue des Minimes) : la consultation en Mairie ne se fera que sur rendez-vous auprès de l'accueil de l'urbanisme, par téléphone 02 47 21 67 23 ou par mail à urba@ville-tours.fr, selon les horaires d'ouverture du public : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- la **Mairie annexe de Saint-Symphorien** (1 Esplanade François Mitterrand) le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30 ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,

ou chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet www.tours.fr et www.tours-metropole.fr. De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie centrale de Tours, au service urbanisme, sur RDV.

Les observations pourront également être adressées, avant la clôture de l'enquête, à M. LERE, commissaire-enquêteur :

- par courrier : Mairie de Tours, Service Urbanisme - 1 à 3 rue des Minimes, 37926 TOURS cedex 9,
- par mail, à l'adresse suivante : ep.plu.tours@tours-metropole.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Tours : www.tours.fr.

Le dossier comportera notamment les avis des personnes publiques associées et la décision de l'Autorité environnementale.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **lundi 30 septembre 2024 de 8h30 à 11h30, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur rendez-vous) ;**
- **jeudi 17 octobre 2024 de 9h30 à 12h30, à la Mairie annexe de Saint-Symphorien ;**
- **mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00, en Mairie centrale de Tours (uniquement sur rendez-vous).**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Tours pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la Ville de Tours et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Tours.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées à Mme Dupuy, à la direction des grands projets urbains de la Mairie de Tours, par téléphone au 02 47 21 67 23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ville-tours.fr.

Professionnels du chiffre et du droit
un service rapide, simple, sécurisé...

annonces légales
et judiciaires

pro-legales.com

Pour tout renseignement merci de nous contacter au
02 47 60 62 13 / pro-legales@nr-communication.fr

NR Communication
www.nr-communication.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire en vue d'implanter une installation agrivoltaïque d'une puissance d'environ 85MWc, aux lieux-dits « Les Jarries », « Vente de Lenin », « Bois des Jarries » et « Saint-Hubert » sur la commune de Panzoult, et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur une demande de permis de construire présentée par la société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT en vue de réaliser une installation agrivoltaïque sur la commune de Panzoult, et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, du mardi 10 septembre à 9h au jeudi 10 octobre à 18h, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie de Panzoult (place de la Mairie à Panzoult - 37220), ainsi qu'au siège de la communauté de communes Touraine Val de Vienne (14, route de Chinon à Panzoult).

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Mme Gwenola ROULIN (gwenola.roulin@photosol.fr), directrice adjointe de la société PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT, 40442 rue La Botte à PARIS (75008) et par Mme Mylène CHAUVEAU (aménagement urbanisme@cc-tv.fr), chargée de mission aménagement du territoire à la communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Madame Martine BEURTON est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique. Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé en mairie et au siège de la communauté de communes, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Panzoult, siège de l'enquête, à l'attention de la commissaire enquêteur qui les verra et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le **mardi 10 septembre**, de 9H à 12H, à la **mairie de Panzoult**
- le **mercredi 25 septembre**, de 14H à 17H, au **siège de la communauté de communes Touraine Val de Vienne**
- le **samedi 5 octobre**, de 9H à 12H, à la **mairie de Panzoult**
- le **jeudi 10 octobre**, de 15H à 18H, à la **mairie de Panzoult**

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Panzoult et au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet de l'Etat d'Indre-et-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Vie des sociétés



CERFRANCE VAL DE LOIRE

8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 02/09/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : INGRID
Siège social : 105 rue Colbert, 37000 TOURS
Objet social : Restauration sur place et à emporter
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Tours
Capital social : 2 500 euros
Gérance : Monsieur Dominique CHAILLOU demeurant 65 rue de l'Endence 37700 Saint-Pierre-Des-Corps
Pour avis, la Gérance

IMMATRICULATION(SARL à capital Fixe)

sarl hôtel restaurant ami
St statuts du 09/09/24 est constituée la sarl hôtel restaurant amina durée 99ans capital 5.000e siège social 166 rue de la république 37110 châteauneuf rénaud géral akkouche nadja 36 rue suiffren 87100 limoges objet social restaurant hôtel immatriculation rcs tours

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

JD CONCEPT AMENAGEMENT
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 rue des Compagnons
37210 ROCHECORBON
902 380 617 RCS TOURS

Par décision en date du 10/09/2024, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social au 6 rue des Aéronefs, 37210 PARCAY-MESLAY à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, La Gérance

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

MAISON DECHAME

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 46 rue de l'Ormeau La Saboterie 37550 ST AVERTIN
890240872 RCS TOURS

Le président, en date du 04/09/2024, a décidé de transférer le siège social au 1 Impasse de la Devinière Zac Maisonneuve La Papoterie 37170 CHAMBRAY LES TOURS, à compter du 04/09/2024. Mention au RCS de TOURS



B 20

SARL en liquidation au capital de 7 300 €
ZA du Saugeat 37420 BEAUMONT EN VERON
RCS TOURS 482 694 924

L'AGE du 31/07/24 a décidé la dissolution amiable de la société à compter du même jour et a nommé Christian BRAULT demeurant 7 rue de la Fontaine 37420 HUISMES, Etienne DUTHEIL, demeurant 6 bis rue du Petit Poizat 37500 MARCAY et Davy COHIDON, demeurant 6 impasse de Nantilly 49400 SAUMUR, en qualité de liquidateurs. Le siège de la liquidation est fixé Zone Artisanale du Saugeat 37420 BEAUMONT EN VERON. Le dépôt légal sera effectué au RCS de TOURS.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CROCO CAFE

EURL au capital de 1000 €
Siège social : 29 rue Diderot 37500 CHINON
Modification au RCS de TOURS 840872303

Par décision de l'associée unique du 02/09/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La fourniture d'aliments et de boissons avec ou sans alcool (petite licence restaurant). Modification au RCS de TOURS.



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte signé électroniquement en date du 09 septembre 2024, il est constitué une société par actions simplifiée dénommée SADAC ayant les caractéristiques suivantes :

Capital : 10 000 €
Siège : Les Grands Champs - 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Objet : La société a pour objet, en France et à l'Etranger :
- L'acquisition et l'exploitation de tous fonds artisanal de maçonnerie traditionnelle.

- L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce et artisanal de maçonnerie - plâtrerie - carrelage - sciage béton - désamiantage et exécution de tous travaux de bâtiment,
- Tout ce qui concerne la confortation, la rénovation, l'entretien et le soutènement de falaises, massifs rocheux, cavités, clefs de cave, talus ou autres,

- La réhabilitation, l'aménagement, la rénovation de l'habitat troglodytique dans son ensemble comprenant tous corps d'état,
- Tous travaux d'accès difficile et sur corde,
- Tous travaux de génie civil et béton armé ainsi que tous les travaux publics,

- Les reprises en sous-uvre, fondations en micropieux ou injections et plus généralement le renforcement de toutes structures, le sciage et le carottage,
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes les opérations commerciales ou artisanales pouvant se rattacher à l'objet social.

Ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à ces objets et ce sans que cette énumération soit limitative :

- L'achat, la vente, la création, la prise à bail, l'exploitation et la gérance de toutes entreprises, fonds de commerce, droit au bail et de tous immeubles nécessaires à cette exploitation.
- La prise d'intérêts par voie d'apport, fusion participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations ou de toutes autres manières dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social en général, et également dans tous commerces, industries ou entreprises pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou qui auraient pour effet de favoriser les affaires dans lesquelles elle ou les sociétés filiales auraient des intérêts.

Durée : 99 années.
Assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées ou transmises à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective extraordinaire des associés. Les cessions et transmissions d'actions par l'associé unique sont libres.

Président : HOLDING VAL DE LOIRE, SARL au capital de 415 000 €, dont le siège social est Les Grands Champs - 37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 979 051 802, représentée par M. Grégoire PIERSON, gérant.

Immatriculation : au RCS de TOURS.

IMMATRICULATION

Par acte ssp en date de 05/09/2024, il a été constitué une SASU

Dénomination : AME PROJET HABITATS
Siège Social : 2 PLACE DU MARCHÉ AUX LEGUMES 37600 LOCHES
Capital : 5000 €
Objet social : le courtage en travaux, la mise en relation des clients particuliers ou professionnels avec des professionnels du bâtiment. L'activité de donneur d'ordres aux professionnels, apporteur d'affaires. L'accompagnement, l'assistance et le suivi de travaux. L'étude et la conception de projets. La passation de marchés de travaux avec un maître d'ouvrage ou avec des sous-traitants, la passation de contrats de louage d'ouvrage.
Durée : 99 ans
Président : M. MOREAU Anthony 4 CHEMIN DES Tuilleries 37600 LOCHES Immatriculation au RCS de TOURS



ZA Les Chevaliers, Boulevard le Corbusier, 36000 CHATEAUROUX

IMMATRICULATION

Par acte S.S.P. à SAINT-GAULTIER (36800), il a été constitué pour une durée de 99 ans la Société FH RENOVATION Société par Actions Simplifiée, qui sera immatriculée au RCS de CHATEAUROUX. Le capital fixé à 3 000 € est composé de numéraire. La société a pour objet : Tous travaux de bâtiment, la fourniture de toute prestation de services en lien avec la réalisation des travaux. Le siège social est fixé à SAINT-GAULTIER (36800) - 74 rue du 11 novembre 1918. Le Président est M. Fahem HADDAD demeurant à SAINT-GAULTIER (36800) - 74 rue du 11 novembre 1918. Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Pour avis

IMMATRICULATION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURS du 10 septembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ALBERT PL
Siège : 30 rue du Commerce, 37000 TOURS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : L'activité de biscuiterie artisanale, à savoir la fabrication artisanale de biscuits secs, pâtisseries, boissons chaudes et froides, la commercialisation, la distribution sur place ou à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Bertrand LELAIS, demeurant 115 rue de l'Ermitage, 37100 TOURS
Directeur général : Monsieur Alexis PINHEIRO PERA, demeurant 115 rue de l'Ermitage, 37100 TOURS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Tours. POUR AVIS, Le Président

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LD PAYSAGE
SARL en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 28 rue de la Piètrine - 37360 ROUZIERES DE TOURAINE

Siège de liquidation : 28 rue de la Piètrine - 37360 ROUZIERES DE TOURAINE
825 137 102 RCS TOURS
Le 30/09/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation avec effet rétroactif au 31/03/2023. La société sera radiée au RCS de TOURS. Pour avis.

AVIS DE NON DISSOLUTION

MAUPIN DUPATY - SARL au capital social de 10 000 euros
- Siège social : 181 rue Febvotte 37000 TOURS - RCS TOURS 980 161 657 - Aux termes de l'AGE du 3 mai 2024, les associés ont décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce. Pour avis.

IMMATRICULATION

Par acte ssp en date de 04/09/2024, il a été constituée une SASU

Dénomination : AUTO LOCATION NATIONAL
Nom Commercial : AUTO LOCATION NATIONAL
Siège Social : 68 RUE ANATOLE FRANCE 37700 ST PIERRE DES CORPS
Capital : 300 €
Objet social : LOCATION DE VOITURES
Durée : 99 ans
Président : M. AMADA BAKUTA MICHEL 68 RUE ANATOLE FRANCE 37700 ST PIERRE DES CORPS
Immatriculation au RCS de TOURS

DISSOLUTION ANTICIPEE

CJA

SAS à capital variable de 1000 €
Siège Social : 32 place du maréchal Leclerc 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE
881254023 RCS de TOURS

Par AGE du 18/08/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 01/09/2024. Mme Jarret Caroline 47 rue du docteur Pélry 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur Mention au RCS de TOURS

IMMATRICULATION(SARL à capital Fixe)

Par acte ssp en date de 04/09/2024, il a été constituée une SARL

Dénomination : MERITAS MOBILY
Nom Commercial : ODR
Siège Social : 3 rue Alexandra David Neel 37170 CHAMBRAY LES TOURS
Capital : 1000 €
Objet social : Vente de mobilier, d'objets de décoration, de salle de bain, de cuisine et tout articles d'aménagement pour maison, hôtel, bureau, café, restaurant
Durée : 99 ans
Gérance : M. DEMIRHAN Ugur 5 Allée Mérovingienne 41100 NAVEILL Immatriculation au RCS de TOURS